

de la nouvelle. Il existe, à mon avis, bien des précédents autorisant à poser pareilles questions.

**M. l'Orateur:** L'honorable député a le droit d'exposer tous les faits qui sont nécessaires afin de présenter sa question d'une façon concise.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je reprends à partir du point où j'ai laissé. Ce passage est entre guillemets:

«Ils ont cherché à éliminer les Canadiens-français au profit des Anglais», a-t-il dit.

Le premier ministre, M. Diefenbaker, a-t-il ajouté, a eu tôt fait de mettre fin à cette immigration et s'efforçait de contrebalancer «l'anglicisation» libérale en favorisant l'immigration des Italiens.

J'aimerais demander au très honorable premier ministre si en l'occurrence son collègue s'exprimait réellement en son nom.

**M. l'Orateur:** Je regrette, je n'ai pas saisi à qui la déclaration a été attribuée.

**L'hon. M. Pickersgill:** La déclaration a été attribuée, monsieur l'Orateur, à l'honorable député de Bellechasse (M. Dorion) après son accession au poste de secrétaire d'État du Canada. Quelques journaux ont publié cette déclaration qui a trait, bien entendu, à la conduite du gouvernement et du premier ministre.

**M. l'Orateur:** S'il s'agit d'une déclaration faite par un ministre, il est conforme aux usages de demander si elle reflète la politique du gouvernement.

**L'hon. M. Pickersgill:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Selon un principe bien établi de notre constitution, le ministère porte une responsabilité collective. Si un des ministres se permet de faire une déclaration de politique ou d'exprimer ses vues sur l'attitude du gouvernement quant à cette question en particulier, je demande au premier ministre,—et la question est légitime, je pense,—si l'on a exprimé ses vues avec justesse.

(Texte)

**L'hon. Noël Dorion (secrétaire d'État):** Monsieur le président, j'ai ici, fort heureusement, le texte exact des propos que j'ai tenus, et je m'aperçois que, tels qu'ils sont rapportés dans certains journaux, ils s'éloignent sensiblement de ce que j'ai dit. L'affirmation que j'ai faite, d'ailleurs, est différente de ce que mon excellent collègue relate; de fait, elle repose sur un texte de M. Harris qui, alors ministre de l'Immigration, disait, le 11 janvier 1954...

[L'hon. M. Pickersgill.]

(Traduction)

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Si je comprends bien, l'honorable député pose la question de privilège en vue de corriger une déclaration.

(Texte)

**L'hon. M. Dorion:** ...ce qui se lisait comme il suit,—et c'est M. Harris qui parlait:

(Traduction)

Il est vrai que, de temps à autre, l'origine raciale n'est peut-être pas un élément équilibré, et quelques alarmistes pourraient s'inquiéter d'une certaine tendance passagère mais il faut juger des résultats par rapport à l'ensemble de la période. Par exemple, nous avons toujours estimé que les Britanniques doivent constituer la majeure partie de nos immigrants et nous avons fait de notre mieux pour accroître le nombre des immigrants en provenance du Royaume-Uni ces quatre dernières années, nous rendant compte que le chiffre de 13,000 était alors trop bas. Ce chiffre a augmenté régulièrement, atteignant plus de 48,000 l'an dernier.

(Texte)

Alors, c'est là-dessus que je m'appuyais pour faire une déclaration tout à fait conforme à ce que M. Harris, alors ministre de l'Immigration, avait dit.

(Plus tard)

(Traduction)

**L'hon. Gordon Churchill (ministre des Affaires des anciens combattants):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Puis-je me permettre de signaler à Votre Honneur que, tantôt, vous avez demandé au secrétaire d'État s'il allait rectifier sa déclaration. Vous aviez sans doute l'intention de lui demander s'il prenait la parole pour rectifier la déclaration de l'honorable député de Bonavista-Twillingate, fondée sur une nouvelle de journal qui était inexacte.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je pose la question de privilège. Je ne me proposais pas de soulever la question, si le leader de la Chambre n'en avait pas parlé. L'article dont j'ai donné lecture provenait d'un journal très bien coté, et mon ami, l'honorable député de Laurier, a recueilli un article presque identique dans un journal de langue française, d'excellente réputation lui aussi. Ce dernier journal avait guillemeté la déclaration selon laquelle le premier ministre avait mis fin à cette immigration afin d'arrêter l'anglicisation.

**M. l'Orateur:** Afin qu'on ne se méprenne pas sur le sens de mon intervention, je préciserai que je voulais seulement m'assurer que le ministre posait la question de privilège, à propos d'une déclaration qui lui était attribuée. Je ne prétendais pas préjuger une déclaration qu'on aurait faite.